

Peut-on se passer des organisations syndicales ?

RÉFORMES - JURIDIQUE



De très nombreuses personnes pensent que, dans une société dominée par l'individualisme, où l'électorat se caractérise par sa grande volatilité, et une position anti - vote, les syndicats seraient devenus superflus, inutiles et néfastes. Nous ne le pensons pas au SEA UNSA !

Peut-on se passer des organisations syndicales ?

Nous ne le pensons pas au SEA UNSA !

De très nombreuses personnes pensent que, dans une société dominée par l'individualisme, où l'électorat se caractérise par sa grande volatilité, et une position anti - vote, les syndicats seraient devenus superflus, inutiles et néfastes.

SEA UNSA est une organisation syndicale atypique, autonome et généraliste (syndiquant tous les agents de l'enseignement agricole public) au sein de la fédération [UNSA EDUCATION](#) . Elle est la deuxième OS au sein de l'enseignement agricole public.

Le syndicalisme, au sein de notre Ministère de l'agriculture, a connu différentes étapes avec un syndicat majoritaire (SNETAP/ FSU) dans différentes instances et, dans les CAP, a maintenant une offre syndicale diversifiée et plus équilibrée. Le SEA UNSA, dans le cadre de son autonomie et des orientations, revendique la possibilité d'alliance ou d'autonomie totale vis à vis des autres OS. Il ne se positionne pas non plus comme une organisation donnant « Quitus » à l'administration.

Nous pensons, dans un premier temps, que la méconnaissance des textes et le manque de formation des personnels sont souvent la cause de nombreux conflits. L'administration en porte souvent) la responsabilité par un manque de réponses aux agents .

Actuellement, le syndicalisme semble être pris au piège d'un « dialogue social dont tout le monde a besoin » mais sommes-nous dans l'obligation d'approuver les reculs imposés aux agents ? ne laissant à la négociation que les modalités de leur application (**voir protocole CFA CFPPA des agents contractuels sur budget**).

C'est redoutable et nous donnons l'image d'un syndicalisme qui ne propose plus grand-chose, et avec peu de résultats concrets. Ne pas répondre à cette injonction, au dialogue, n'est-ce pas aussi prendre le risque de se couper de la catégorie d'agents souvent résignés et non syndiqués ?

- L'idée de laisser des agents venir négocier à la place des élus des organisations syndicales a montré dans bien des domaines les dérives clientélistes d'un tel système !
- L'idée que la seule compétitivité imposée dans les centres de formation (par la Loi Pénicaud) est la seule manière de « sauver leur emploi » n'est pas réaliste. On la retrouve d'autant plus pour les agents contractuels sur le budget des EPL de l'enseignement agricole public. On la retrouve aussi pour les agents titulaires (projet de mixage des publics en classe, scolaires et apprentis) pour maintenir une classe ! alors adaptez-vous ! mais pour quels projets, quelles avancées salariales, quelle reconnaissance ?
- La pratique de la « politique de la chaise vide » n'est pas non plus recevable ; elle ne défend pas la cause de ceux qui attendent du syndicalisme qu'il les représente en toute circonstance ?

Le dialogue indispensable au niveau des EPL ne peut se faire qu'en formant tous les interlocuteurs, en formalisant des textes et en les respectant, surtout là où les rapports de force sont souvent défavorables aux agents les plus précaires. Ceux-ci, ayant peur de perdre leur emploi, se réfugient derrière des revendications et les actions des agents titulaires.

L'avenir serait-il exclusivement vers un syndicalisme de service ! En l'absence des organisations syndicales dans les CAP ; nous pouvons être en amont, une force syndicale pour aider les agents à monter des dossiers .La position parfois dominante de certaines organisations syndicales dans le cadre des CAP, a souvent entraîné une plus forte syndicalisation . Au-delà de cette réflexion, le SEA UNSA dénonce, l'absence du contrôle des OS dans le cadre des nouvelles CAP .

Le SEA UNSA revendique des EPL apaisés depuis des années

Le SEA UNSA croit au dialogue social et il doit se faire dans le cadre des EPL apaisés en



SEA-UNSA, MAA, 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP / Tel : 01.49.55.55.31 / sea-unsa.syndicats@agriculture.gouv.fr

Suivez-nous sur Twitter @SEA_UNSA

respectant tous les interlocuteurs, les textes. Malgré les reproches entendus ici ou là, l'action d'un avocat au SEA UNSA n'a pas l'exclusivité de son action pour regarder l'application des textes. Cette demande n'est pas superflue lorsque certains semblent les ignorer.

- Pourquoi avoir peur de l'action d'un avocat dans un pays de droit (lorsque cette demande est largement justifiée) pour faire respecter le droit des agents, de l'institution et en prime si l'on n'a rien à se reprocher !!!

Le SEA UNSA, depuis le début, a construit toute son action sur le respect des lois et des textes. **Ce système devrait sécuriser tout le monde.** On peut reconnaître que notre Ministère a du retard sur ce sujet dans l'écriture et l'actualisation des textes au regard de l'évolution de notre société et du fonctionnement de nos EPL. Ce fonctionnement atypique au sein de l'enseignement agricole public laisse une bonne place à des interprétations locales que l'on ne peut pas placer derrière l'autonomie des EPL. Cette autonomie, nous la respectons, nous la demandons ; elle n'est réelle qu'à travers les délibérations du CA. Elle ne peut l'être aussi qu'à travers le respect des textes et contrairement à l'Éducation nationale, le ou la présidente du conseil d'administration n'est pas le ou la proviseure de l'EPL mais une personne extérieure.

Les réflexions à mener pour le syndicalisme

Nous sommes donc invités à réfléchir aux nouvelles conditions dans lesquelles le syndicalisme doit accomplir la double tâche évoquée plus haut : la défense des intérêts immédiats des agents et les évolutions de la vie de nos EPL. Face à la difficulté pratique de défendre des revendications (les évolutions salariales, les emplois, les statuts ...) qui ont souvent connu des reculs considérables, la solution réaliste ne consiste pas à les envisager les unes indépendamment des autres, de les hiérarchiser, ou pire, à en sacrifier certaines pour en sauver d'autres.

Elle consiste plutôt à montrer une logique alternative pour agir collectivement, à nouer aussi, sans déroger, au principe essentiel de l'indépendance syndicale.

- Les actions syndicales doivent se faire en construisant une démarche syndicale loin du corporatisme que certains semblent vouloir faire ressurgir !!!

Il nous faut repenser les réponses adéquates à toutes les situations. Le SEA UNSA souhaite apporter sa pierre à cette réflexion. À nos yeux, ce qui doit l'emporter, c'est la mise en discussion d'une série de problèmes concrets qui se posent dans l'action syndicale.

On se doit de créer un autre rapport d'échange démocratique au sein des EPL ; cette pratique ne doit pas piéger et enliser le syndicalisme dans de la cogestion locale ou nationale.

Les actions intersyndicales peuvent aussi se mettre en place lorsque l'on ne parle pas dans des instances pseudo- révolutionnaires annexées à des mouvements politiques mais dans un espace de débats et de compromis démocratiques.

On peut donc nous définir comme un « syndicalisme autonome et ouvert »

La lutte syndicale est aussi à repenser devant le nombre de grévistes en décroissance perpétuelle ; les organisations syndicales montrent plutôt leurs faiblesses à mobiliser les agents sur une journée de grève. Les collègues se mobilisent plus souvent pour des causes locales

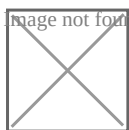
touchant de très près des problèmes personnels. Le cadre de l'amitié, de l'entraide est souvent plus mobilisateur que les causes nationales. On peut le regretter mais les faits sont là !

Le préavis de grève a-t-il encore son utilité ? Je n'ai encore jamais vu l'administration de l'enseignement agricole public discuter avant une grève. On peut réellement se poser la question de l'utilité d'un préavis si nous n'avons pas d'interlocuteur pour discuter en amont des éventuelles actions syndicales.

La crédibilité syndicale dans l'enseignement peut être aussi mise à mal auprès des collègues par certains professionnels du syndicalisme qui revendiquent des postures syndicales ou pédagogiques innovantes devant l'administration alors que ceux-ci ont perdu de vue les apprenants (de 4^{ième}, 3^{ième}, CAPA...) et l'institution depuis des années.

D'un autre côté, on peut avoir aussi une grande admiration pour les collègues qui continuent à s'investir syndicalement sans compter. Cet engagement est à respecter car il se fait souvent au détriment de la vie familiale et de la santé. Il faut VRAIMENT une réelle motivation !

Image not found or type unknown



Le dialogue social est un élément important pour la vie de notre démocratie mais il se doit d'être respecté par de véritables négociations et des réponses concrètes aux questions, de l'ouverture de négociations que POSENT et demandent LES AGENTS à l'administration ou alors le syndicalisme sera balayé par le vent des populistes et des extrémistes.

7 novembre 2021 DF le SG du SEA UNSA